

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 201

PRÉSENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT l'extension de l'en-
quête sur la chiropraxie dans
le Québec

-----0000000-----

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du
Premier ministre: -

QUE la Commission d'enquête sur la chi-
ropraxie dans le Québec, instituée par l'arrêté en
conseil numéro 279 du 21 février 1963, soit chargée
de faire également enquête et rapport sur l'exer-
cice de la profession d'ostéopathe.

Jean Lesage.

Approuvé ce 30^e
jour de janvier, 1964.

Rue Comtois

LIÉUTENANT-GOUVERNEUR